



**CELINE NARMADJI (TCHAD)**  
**PORTE PAROLE DU COLLECTIF « TROP C'EST TROP »**  
**EN FRANCE DU 18 AU 29 SEPTEMBRE 2016**

**CONTEXTE DE LA TOURNÉE**

Au Tchad, la répression à l'encontre de la société civile s'est aggravée alors qu'Idriss Déby brigait un cinquième mandat pour les élections présidentielles d'avril 2016. Les autorités ont continué à restreindre le droit à la liberté d'expression en dispersant des manifestations, souvent par la force – utilisée de manière excessive ou injustifiée. Des leaders de la société civile qui souhaitaient organiser des manifestations contre un cinquième mandat d'Idriss Déby ont été arrêtés et condamnés, notamment Céline Narmadji.

**QUI EST CELINE NARMADJI ?**

Agée de 51 ans, Céline Narmadji est une défenseure des droits humains, active pour les droits des femmes et des enfants ainsi que pour l'alternance démocratique au Tchad. Membre de la *Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme* (LTDH) depuis 1992, elle fonde, en 2004, l'*Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad* (AFDCPT). Depuis 2012, elle est le point focal, au Tchad, du *Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale* (REDHAC). Le 6 octobre 2014, elle devient porte-parole du collectif « Trop c'est trop », coalition de 19 associations issues de la société civile tchadienne.

Céline Narmadji est originaire du sud du Tchad, mariée et mère de quatre filles. Après avoir initialement suivi une formation de couture et de secrétariat, elle est rapidement sensibilisée aux conditions de vie difficiles et aux restrictions à la liberté d'expression au Tchad, notamment après la mort brutale de ses 3 frères (maladie, assassinat et disparition). Céline décide de s'engager dans la défense des droits humains.

Pour avoir participé à l'organisation de manifestations publiques pacifiques, Céline Narmadji est arrêtée le 23 mars 2016 et inculpée « d'incitation à un rassemblement non armé, de troubles à l'ordre public et de désobéissance à un ordre légitime ». Le 24 mars, elle est détenue arbitrairement avec 3 autres militants à la prison d'Amsiné à N'Djaména. Le 14 avril, la Haute Cour de Justice la condamne à une peine de 4 mois de prison avec sursis, assortie d'une interdiction de prendre part à des activités « subversives ».

Amnesty International a appelé à sa libération immédiate et inconditionnelle, la considérant durant sa détention comme une prisonnière d'opinion, arrêtée et condamnée pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression.

**A PROPOS DE LA COALITION « TROP C'EST TROP »**

« Trop c'est trop » est une coalition de 19 organisations de la société civile qui appelle à l'alternance démocratique. Dans ce cadre, elle organise des rassemblements et manifestations. Elle est par exemple à l'origine de l'opération « ville morte » du 24 février 2016 au Tchad contre la candidature d'Idriss Déby et la mal gouvernance. Ce nouveau type de mobilisation est issu des restrictions à la liberté de manifestation et à la très forte répression contre les rassemblements.

**A PROPOS DE L'ASSOCIATION DES FEMMES POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA CULTURE DE LA PAIX AU TCHAD**

L'Association des Femmes pour le Développement et la Culture de la Paix au Tchad (AFDCPT) a pour objectifs :

- l'émancipation et la promotion de la santé des femmes ;
- la prévention des conflits communaux et des violences domestiques ;
- l'accroissement et le renforcement de la collaboration entre les partenaires du développement et l'État, en vue d'assurer une meilleure défense des intérêts des femmes et des enfants.

Elle intervient sur les questions de santé, de reproduction et de violences faites aux femmes (viols, traite, mutilations génitales) ainsi que sur la maltraitance des enfants. Elle travaille aussi sur le trafic des enfants, notamment des enfants bouviers. Elle apporte des conseils juridiques et judiciaires aux victimes. Elle plaide auprès des autorités administratives, politiques et traditionnelles sur les coutumes et les traditions contraires aux droits humains.

## CONTEXTE DE LA REPRESSION AU TCHAD EN AMONT DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES D'AVRIL 2016

Le président Idriss Déby a pris le pouvoir en 1990 après avoir renversé Hissène Habré, il est en exercice depuis 26 ans. En 2005, la Constitution tchadienne a été modifiée afin de supprimer la limite fixée auparavant à deux mandats présidentiels. En avril 2016, il est alors en lice pour un cinquième mandat et gagne les élections au premier tour.

Arguant de raisons de sécurité, le ministre de la Sécurité publique et de l'Immigration, Ahmat Mahamat Bachir, a annoncé publiquement le 19 mars 2016 que toutes les manifestations publiques ne relevant pas de la campagne électorale seraient interdites. Dès le 21 mars, des leaders de la société civile ont été arrêtés et condamnés alors qu'ils projetaient d'organiser des manifestations publiques pacifiques, qui devaient se dérouler les 22 et 29 mars 2016, afin de protester contre le fait que le président Idriss Déby brigue un cinquième mandat.

## EN SAVOIR PLUS

---

### Communiqués de presse :

*Tchad. Le maintien en détention de quatre activistes est une injustice*, 8 avril 2016 :

<https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/04/tchad-le-maintien-en-detention-de-quatre-activistes-est-une-injustice/>

*Tchad. La condamnation de quatre activistes est une violation de l'exercice du droit à la liberté d'expression*, 14 avril

2016 : <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2016/04/tchad-la-condamnation-de-quatre-activistes-est-une-violation-de-exercice-du-droit-la-libert-dexpression/>

### Actions urgentes:

<https://www.amnesty.org/en/documents/afr20/3848/2016/en/>

<https://www.amnesty.org/en/documents/afr20/3869/2016/en/>

**Contact presse** : Claire Cerniaut, 01 53 38 65 75 / [ccerniaut@amnesty.fr](mailto:ccerniaut@amnesty.fr)

**Contact plaidoyer** : Anne Castagnos-Sen, [acastagnos@amnesty.fr](mailto:acastagnos@amnesty.fr) / 01 53 38 65 79